

Mises en Œuvre des RIR,

Sanctions applicables en cas d'infraction à l'une des règles.

1) *sur l'eau.*

➔ 1 pénalité de 1 tour complet (comprenant un virement de bord et un empannage) ou abandon (infraction ayant occasionné dommages, blessure).

Nota : Pénalité à effectuer le plus rapidement possible après l'incident, mais le concurrent doit d'abord s'écarter des autres bateaux pour effectuer sa pénalité de 1 tour.

➔ Abandon en cas d'infraction grave (blessure, dommages).

2) *à terre après la régate* : il n'y a pas eu de réparation sur l'eau ou il y a litige [dommages au(x) bateau(x) ou blessure(s) occasionné(s) par l'infraction] :

➔ pénalité en points ajoutés au score en cas de réparation non effectuée, et correspondant de 10 à 30% du nombre des inscrits dans sa série, selon appréciation de l'observateur. Les scores des autres bateaux ne doivent pas être modifiés ; deux bateaux peuvent recevoir le même nombre de points.

➔ ***Mais RAF ou DSQ si l'infraction est grave : fait apparaître une anti sportivité ou a provoqué dommages ou blessures.***

Nota :

1) **RAF** (Abandon Après avoir Fini), cette disposition permet de revenir à un "esprit sportif" même en cas d'erreur initiale d'appréciation sur l'eau.

2) L'heure limite de dépôt des litiges sera affichée au tableau officiel.

Si un coureur a l'intention de demander une réparation, cette intention aura dû être déclarée (pour être recevable) au bateau comité de course, à l'arrivée du coureur.

* **Parcours.**

- parcours simples (débutants), par exemple départs vent de travers ; durée de 20 à 35 minutes maximum (directive commission sportive ligue). Entre courses, prévoir un peu de temps pour donner la possibilité, pour les entraîneurs, de conseiller leurs coureurs.

* **Briefing avant régates** (concurrents et entraîneurs).

- Obligatoire, même si courir selon les RIR a déjà été vécu.

Rappel des règles RIR (transparents ou vidéo projecteur sont recommandés, que les jeunes "visualisent les situations).

Mention de l'esprit.

Mention des sanctions applicables.

Mention de qui sera l'observateur et identification de son bateau sur l'eau.

Mention de tableau d'affichage et de la nécessité de le consulter (heures limites, convocations, ...)

Présentation du parcours et rappel de la procédure de départ (timing, pavillonnerie).

➤ **Qui peut être "Observateur"** lors de la mise en œuvre des RIR

Par ordre de hiérarchisation descendante :

- arbitre répertorié dans la liste CRA;

- en application du Règlement Intérieur CRA existant (site ligue page arbitrage)

→ BE1, BE2.

- **arbitres stagiaires ayant déjà effectué une évaluation.**

- éventuellement un entraîneur non récusé (impartialité), ne doit pas être récusé par un autre entraîneur

L'observateur doit être désigné avant le départ (au briefing explicatif qui doit précéder la régates : parcours, règles, esprit, observateur et son rôle).

Litige. Toujours traité en présence des 2 (ou plus) parties concernées.

S'il n'y a pas eu de réparation sur l'eau, voir ci-dessous "sanctions" à terre. Ou en cas de dommages ou blessure. Dans ces derniers cas, l'observateur traite le cas à la lumière des RCV, en présence des 2 parties, et en expliquant la démarche + les règles (similaire à une médiation).

Ceci pourra nécessiter la rédaction de l'intervention.

ASSOCIATION / Club XXX XXX XXX

De yyyy yy

Adresse nnnn nnn

Tel 02 abpqmcd

Code ; commune

Fax 02 abpqmcd

Email : xxx xx

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : Nom REGATE xxx yyy zzzz

Date : JJ MM AA

Lieu : = Site géographique xx yyy zzz

Horaires des marées : **Matin :** BM hhHmm, Coef : cc.

Soir : PM hhHmm, Coef : cc.

L'épreuve :

Elle est régie par **les règles simplifiées FFV (Règles d'Introduction à la Régate – RIR) selon "briefing" avant course, et affichage au tableau officiel.**

- 1 - Le nombre maximum de courses à courir est de "n".
- 2 - Un minimum de 1 course est nécessaire pour valider l'épreuve.
- 3 - Le classement est fait sur le nombre de courses courues moins la plus mauvaise si plus de 2 courses sont validées.
- 4 - Les instructions de course seront affichées sur le panneau officiel à l'accueil.
- 5 - Le parcours sera affiché sur le panneau officiel.
- 6 - L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de course et le nombre de manches à courir suivant les conditions météorologiques.
- 7 - Le club organisateur se dégage de toute responsabilité concernant les activités des concurrents à terre.
- 8 – les prévisions météorologiques, horaires et coefficients de marées seront affichés sur le panneau officiel.

Parcours : (voir affichage au tableau officiel)

Description des marques :

Ligne de départ entre le mat du bateau comité arborant le pavillon Orange et le côté parcours d'une bouée cylindrique rouge.

Ligne d'arrivée entre le mat du bateau comité arborant un pavillon Orange et une marque cylindrique blanche.

Marques de parcours : bouées Bouygues Télécom (**vos marques "locales"**).

Documents à présenter et droits d'inscriptions:

- Licence 2009 obligatoire et visée par le médecin ou certificat médical.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Droit d'inscription : xx euros par personne.
-

Programme : Telle date xxx .

xx h 00 Inscriptions

yy h mm Clôture des inscriptions

uu h mm Briefing des coureurs et entraîneurs.

zz h mm Mise à disposition sur l'eau

tt h mm Remise des prix